

Date de début de validité : **21/12/2024**
 Date de fin de validité : **20/12/2027**
 Date de certification initiale : 21/12/2020
 Edité le : 05/12/2024



2412_CN_05403-V1

Certificat

des organismes prestataires d'actions
 concourant au développement des compétences



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ISQ Certification certifie que

INSTITUT DE FORMATION SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT CONTINUE OCEAN INDIEN

31 RUE JULES AUBER 97400 SAINT-DENIS

SIREN : 791009137 - N° de déclaration d'activité : 98970399097

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification d'ISQ Certification, version en vigueur

Pour la(es) catégorie(s) d'actions suivante(s) :

- Les actions de formation
- Les bilans de compétences
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Les actions de formation par apprentissage

Les sites dans le périmètre de la certification sont précisés en annexe.

Emmanuel CLEMENT MONDOLONI
 Président





2412_CN_05403-V1

Certificat

des organismes prestataires d'actions
concourant au développement des compétences

Annexe

Le(s) site(s) inclus dans le périmètre de la certification :

INSTITUT DE FORMATION SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT CONTINUE OCEAN INDIEN - 31 RUE JULES AUBER
97400 SAINT-DENIS